

Compte-rendu de la réunion avec Bouygues – salle Le Micocoulier – 25 novembre 2021

Cette réunion a été faite à l'initiative de Mme le maire, après des demandes pressantes des membres du collectif « Agora corbésienne ».

Deux salariés de Bouygues télécom, responsables de zone pour la partie réseau, étaient chargés de répondre aux questions. Étaient présents pour la municipalité: Mme Crespon-Lhérisson, maire, M.Cardot, 1^{er} adjoint et Mme Martinez, conseillère municipale.

L'auditoire était peu fourni ; ce qui n'est pas surprenant lorsque l'on programme la réunion un jour de semaine à 14 heures, et une fois les travaux achevés.

L'équipement devrait être mis en service en fin d'année, plus vraisemblablement en janvier 2022.

Il a été prévu pour desservir principalement une partie de la ville d'Anduze et les bords de la commune de Corbès. Contrairement à ce que Mme le maire a affirmé lors de la réunion publique du 30 novembre il n'a pas été prévu pour couvrir la « zone blanche » du Pont de Salindres. C'est un pylône qui supporte des antennes pour la 3 et la 4 G. La 5 G n'étant pas utile en zone rurale, car elle est destinée à désengorger des réseaux en voie de saturation en zone dense. Il hébergera les équipements des opérateurs Bouygues et SFR uniquement. Les autres opérateurs pourraient s'y greffer mais c'est rare, surtout que les positionnements les plus performants sont situés sur le point le plus haut et qu'ils devraient se contenter de positions plus basses. D'après Bouygues, au vu de la faible densité démographique de notre village, il y a peu de risque que nous ayons une prolifération d'implantations. La multiplicité des opérateurs téléphoniques (4) est souhaitée par le gouvernement pour favoriser la mise en concurrence, notamment dans le domaine tarifaire. Cette implantation s'inscrit dans le cadre de l'accord décrit ci-après.

« En janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep (l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) et les opérateurs mobiles sont parvenus à un accord historique visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour tous les Français.

- Pour la première fois, l'État fait le choix de prioriser l'objectif d'aménagement du territoire dans les critères d'attribution des fréquences mobiles, dont les droits arrivaient à échéance lors des prochaines années.
- Cet accord va se traduire par un renforcement de la couverture mobile, en s'appuyant sur des engagements du Gouvernement et des opérateurs. Le travail de négociation a permis d'obtenir de la part des quatre opérateurs de réseaux mobiles des engagements forts et contraignants.
- Les opérateurs se sont notamment engagés à assurer une couverture mobile de qualité dans des zones non ou mal couvertes, dans le cadre du dispositif de Couverture ciblée, en construisant jusqu'à 5 000 nouveaux sites par opérateur, dont une partie sera mutualisée. »

(Fédération Française des Télécoms – Guide pratique à destination des maires)

Un autre pylône devrait être construit au dessus du Pont de Salindres pour couvrir la partie de l'axe routier Anduze – Saint Jean du Gard, comme prévu dans le cadre de l'accord de 2018 pour une couverture mobile de qualité (Cf. supra Fédération Française des Télécoms – Guide pratique à destination des maires : « Améliorer la couverture des axes de transport, d'ici 2020 pour les axes routiers prioritaires (environ 55 000 km) et d'ici 2025 pour le réseau ferré régional. »).

En ce qui concerne l'exposition aux ondes électromagnétiques, les techniciens de Bouygues se sont voulus rassurants car la distance entre les antennes et les maisons de Corbès excède 200 M. Ils ont mis à disposition des imprimés CERFA pour demander une mesure d'exposition aux champs électromagnétiques que vous trouverez ci-après avec leur notice. Chaque personne, propriétaire ou locataire, est en droit de demander la mesure de l'exposition aux ondes électromagnétiques de son logement. Et ce, qu'il s'agisse d'une résidence principale ou secondaire. Celle-ci s'effectue auprès de l'[ANFR](#) (l'Agence nationale des fréquences) en charge de réaliser ces mesures et de contrôler la conformité des équipements radioélectriques du marché.

Cette démarche est entièrement gratuite et limitée à une visite par an par logement.

La demande doit être visée par la mairie, ce qu'elle s'est engagée à faire. Pour que cette mesure soit pertinente, il est bien sûr nécessaire d'attendre que l'antenne soit mise en service.

Quelques réflexions en marge de la réunion.

On ne s'étendra pas sur l'absence d'information préalable des habitants par la mairie, attribuée à un cafouillage administratif et malgré la demande faite à Mme La Maire en personne en Mai 2021, Cette information a donc été faite à posteriori, une fois les travaux achevés sur un horaire inadapté pour un jour de semaine et n'a donc pas rencontré son public. Fidèle à sa vocation, Agora corbésienne vous donne l'essentiel des informations échangées complété par ses propres recherches que vous trouverez à la rubrique « pour en savoir plus ».

Que ce soit pour la zone blanche de Corbès, le choix du lieu d'implantation du pylône, notre maire a paru étrangement peu informée alors que le Guide pratique à destination des maires (édition juillet 2018) en atteste la centralité :

« Le maire est en première ligne pour faciliter la recherche des sites mobiles (terrain, points hauts existants, etc.) et la délivrance de l'ensemble des autorisations administratives (raccordement électrique, travaux de génie civil, construction du site mobile, etc.). »

C'est aussi au maire de signaler les éventuels problèmes de desserte, notamment l'existence de zones blanches auprès d'une instance ad hoc : la Mission France Mobile.

Quel que soit ce que l'on pense de cette installation quant à ses effets esthétiques ou ses possibles conséquences sur la santé, il est important à l'avenir de prendre en compte le besoin d'information des administrés et que nos élus, par un travail de recherche personnel, mettent à jour leurs connaissances sur le sujet, a fortiori lorsque l'on n'en est pas spécialiste.